Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260401-202604023-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er avril 2026

L'an deux mil vingt-six le 1er avril à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de la convocation : 26/03/2026
Date d'affichage : 26/03/2026
Vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme BROHAN Nicole, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, Mme GRU Valérie, M. MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, M. BACHELOT Guillaume, M. JEFFROY Francis, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, Mme BILLAUD Charlène.

Absente excusée : Mme LE GOUESTRE Isabelle a donné pouvoir à M. BOULO Ludovic
A été nommé secrétaire : M. TEXERAUD Patrick

2026-04-023 : - DESIGNATION DU DELEGUE ELU ET AGENT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué représentant les élus et d'un délégué représentant les agents.
Considérant que le délégué local des élus est désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- DESIGNE en tant que déléguée élue : Madame MODICOM Nolwenn
- NOMME en tant que déléguée agent : Madame LE BARILLEC Anita

En mairie le 2 avril 2026
Le maire,
Ludovic BOULO